

Du Quatre juillet — an mil huit cent soixante-un, à quatre heures Du soir

ACTE DE NAISSANCE de Marius Louis FOURMIER

né à La Garenne le deux juillet à huit heures

heure de l'après-midi filz de Jean Joseph FOURMIER

profession d' — et de Marie Euse, surnommée GINOUVIER

à La Garenne — profession d' — âgée de cinquante ans,

domiciliée à La Garenne avec son mari

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Jean Joseph FOURMIER

âgé de cinquante ans, profession d' —

domicilié à La Garenne

Premier témoin, — âgé de cinquante-huit ans,

profession d' — domicilié à La Garenne

Second témoin, — âgé de cinquante-quatre ans,

profession d' — domicilié à La Garenne

Constata, suivant la loi, par moi Marius Louis FOURMIER de la commune

de La Garenne

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

fournier prêtre ginouvier

Du Six juillet — an mil huit cent soixante-un, à dix heures Du matin

ACTE DE NAISSANCE de Narcisse André ESCARL

né à La Garenne le trois juillet à huit heures

heure de l'après-midi filz de Antoine ESCARL

profession de Marchand de vin — ans, domicilié

à La Garenne — et de Marie Louise ESCARL

à La Garenne — profession d' — âgée de cinquante ans,

domiciliée à La Garenne avec son mari

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Antoine ESCARL

âgé de cinquante ans, profession de Marchand de

vin — domicilié à La Garenne

Premier témoin, — âgé de cinquante-huit ans,

profession d' — domicilié à La Garenne

Second témoin, — âgé de cinquante-quatre ans,

profession d' — domicilié à La Garenne

Constata, suivant la loi, par moi Marius Louis FOURMIER de la commune

de La Garenne

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Escarl prêtre ginouvier

Du deux juillet — an mil huit cent soixante-un, à deux heures Du soir

ACTE DE NAISSANCE de Marius Louis CASIERE

né à La Garenne le deux juillet à quatre heures

heure de l'après-midi filz de Joseph CASIERE

profession d' — âgé de cinquante-quatre ans, domicilié

à La Garenne — et de Marie MAGNAN

à La Garenne — profession d' — âgée de quarante ans,

domiciliée à La Garenne avec son mari

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin

Sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph CASIERE

âgé de cinquante-quatre ans, profession d' —

domicilié à La Garenne

Premier témoin, — âgé de cinquante-huit ans,

profession d' — domicilié à La Garenne

Second témoin, — âgé de cinquante-quatre ans,

profession d' — domicilié à La Garenne

Constata, suivant la loi, par moi Marius Louis FOURMIER de la commune

de La Garenne

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

fournier prêtre ginouvier

Du trois Août — an mil huit cent soixante-un, à cinq heures Du soir

ACTE DE NAISSANCE de Sophie Alexandrine VILLON

née à La Garenne le premier Août à trois heures

heure de l'après-midi filz de —

profession de — ans, domicilié

à La Garenne — et de —

à La Garenne — profession d' — âgée de vingt-trois ans,

domiciliée à La Garenne

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin

Sur la déclaration à moi faite par le dit —

âgé de vingt-trois ans, profession de —

domiciliée à La Garenne

Premier témoin, — âgé de vingt-trois ans,

profession d' — domicilié à La Garenne

Second témoin, — âgé de cinquante-quatre ans,

profession d' — domicilié à La Garenne

Constata, suivant la loi, par moi Marius Louis FOURMIER de la commune

de La Garenne

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la

partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Villon Antoine prêtre ginouvier